

**FO@D****FILIÈRE Agriculture****Formation continue adulte**

Certiphyto

La formation :

Certificat Individuel des Produits Phytopharmaceutiques

Selon la réglementation, tous les utilisateurs/acheteurs/distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder obligatoirement un certificat individuel.

Conformément au décret N° 2016-1125 du 11 août 2016 modifiant les conditions de délivrance et de renouvellement des certificats, tous les certificats individuels phytopharmaceutiques sont valables 5 ans. Le délai de renouvellement à privilégier est de 9 à 2 mois AVANT la fin de validité du Certiphyto détenu.

**DURÉE : De 7h à 21h | Formation Ouverte A Distance (FOAD)**

Certiphyto

RS5654

Pour qui est cette formation ?

Les exploitants et salariés agricoles, les prestataires de services du paysage et de l'agriculture, les conseillers, les distributeurs, les collectivités territoriales, les autres infrastructures, sont concernés par le Certiphyto. Il est recommandé de renouveler le Certiphyto de **12 à 2 mois** avant sa date d'expiration.

Les conditions d'accès ?

Disposer de préférence d'un matériel permettant la formation à distance (ordinateur + connexion à Internet)



Objectifs :

À la fin de la formation, le participant est capable d'acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs connaissances en matière de réglementation et de sécurité environnementale, de prévention des risques pour la santé et de la définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.



Le contenu :

- Réglementation et sécurité de l'environnement,
- Santé / sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public,
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives.



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation à distance (FOAD). FO@D

Durée : de 7h à 21h.

Apports théoriques (vidéos, visuels, quizz, visioconférence en groupe, ressources complémentaires et livret de la formation)

=> PDF téléchargeable restant à la disposition du stagiaire.

Pour toutes les formations "primo", le test se déroule en fin de formation, au centre de formation.



Evaluation et validation du diplôme :

Formation RENOUELEMENT : Une attestation de formation, nécessaire pour demander le renouvellement du certificat, est remise dès l'achèvement complet du parcours en ligne, après avoir accompli les exercices, notamment le quiz final.

Formation PRIMO : Réussite au test final (en présentiel au centre de formation).



Et après ?

MÉTIER VISÉ :

Professionnel utilisant des produits phytosanitaires, distributeur et conseiller



Tarif et financement :

Le CFPPA de VENOURS vous accompagne pour le dossier de financement

25 €/heure :

Financements en fonction du statut et des organismes financeurs, auto financement possible, formation disponible sur www.moncompteformation.gouv.fr (CPF), financement employeur.



En cas de problèmes de connexion, de dysfonctionnement de votre équipement ou de tout autre souci lié à l'environnement de formation, le centre de formation peut vous fournir un ordinateur connecté en salle de cours ainsi qu'un accompagnateur du CDR (centre de ressources), pour vous guider sur la plateforme.



Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.

Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Gare ferroviaire à proximité.

POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA de VENOURS - 86480 ROUILLÉ

→ Réponse sous 8 jours

